

BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU
COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008
REPRISE DES RESULTATS

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de M. Léopold MEYNAUD, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : 21

Étaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, M. Joaquim BRUNET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Claire PHILIPPE, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, M. Thierry BLOUVAC.

Étaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Karine PEBRE (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Philippe), M. Eric SALVI (procuration à M. Freychet), M. Gérard MARCELLIN (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE

Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services, Mlle Chloé PELLERIN, Directrice des Services Techniques par intérim.

Date d'affichage : 18 Mars 2009.

M. le 1^{er} Adjoint explique qu'au vu du budget primitif 2008 et du compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif et du Passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état à payer, il convient de prendre acte de l'absence de mouvements comptables de l'exercice écoulé en approuvant, et le compte de gestion, dressé par le Trésorier, et le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	474,17		-		474,17	-
Opérations de l'exercice	-	-			-	-
TOTAUX	474,17	-	-	-	474,17	-
Résultats de clôture	- 474,17		-		- 474,17	
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	- 474,17	-	-	-	- 474,17	-
RESULTATS DEFINITIFS	- 474,17	-	-	-	- 474,17	-

Il poursuit en indiquant que les services municipaux concernés se sont assurés que le Trésorier avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008.

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement et du déficit de la section de fonctionnement, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose l'affectation suivante :

- **474, 17 euros en report NEGATIF de la section d'exploitation (Compte 002)**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier **2008** au 31 décembre **2008**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de **2008** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu l'exposé de M. le 1^{er} Adjoint,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2008**, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice **2008** ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
(M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 18 Mars 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD